

Contrat d'Agglomération 2003-2006

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS du Bureau	
séance du 23/10/03	favorable

Rappel de la procédure et échéancier :

Le Conseil de Communauté a adopté le Projet d'Agglomération à l'unanimité lors de sa séance du 21 mars 2003.

Ce projet est une prospective sur l'agglomération à 15 ans, et doit se décliner contractuellement avec l'Etat et la Région afin d'être opérationnel.

Depuis lors, les discussions avec nos partenaires ont eu lieu afin de préparer le premier Contrat d'Agglomération sur la période 2003/2006.

En effet, il est souhaitable de signer le Contrat d'Agglomération avant la fin de l'année si nous voulons bénéficier des crédits inscrits au Contrat de Plan Etat Région (CPER) au titre des crédits territorialisés.

Le Bureau du 11 septembre a retenu les principes de priorisation du Contrat d'Agglomération.

Depuis cette date, un comité de pilotage réunissant l'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, la Ville de Besançon et la C.A.G.B., et animé par l'Audab a pu débattre des priorités et de l'échéancier, le 30 septembre dernier.

Le Président, Jean-Louis FOUSSERET, y a rappelé que la C.A.G.B. souhaitait signer le Contrat d'Agglomération avant la fin de l'année 2003.

En conséquence, les échéances se sont accélérées :

- la commission n°6 s'est réunie le 2 octobre 2003
- une rencontre entre la Ville de Besançon et la C.A.G.B. a eu lieu le 6 octobre
- un comité technique s'est réuni le 16 octobre entre les services de l'Etat, du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil Général du Doubs, de la Ville de Besançon, de l'Audab et de la C.A.G.B.
- un deuxième comité technique s'est réuni le 6 novembre

Le comité de pilotage se réunira à nouveau, le 14 novembre 2003, sur la base des projets retenus par le Bureau de la C.A.G.B. du 23 octobre et soumis au Conseil de Communauté du 7 novembre.

A l'issue de ce comité de pilotage, nos partenaires se prononceront et le Contrat d'Agglomération pourrait être validé définitivement lors de notre séance de Conseil du 19 décembre, signé fin décembre.

Démarche d'identification des projets portés par la C.A.G.B. en vue du comité de pilotage du 14 novembre 2003

Après le travail de hiérarchisation opéré par les vice-présidents sur les 180 fiches du projet d'agglomération, la commission 6 a identifié les enjeux et les axes porteurs pour le contrat d'agglomération 2003-2006. Rappelés ci-dessous, les deux enjeux et les sept axes avaient été validés par le Bureau du 11 septembre 2003.

Rappel des enjeux et axes présentés au Bureau le 11 septembre :

Enjeu A. Rayonnement Attractivité			Enjeu B. Cohésion sociale et solidarité territoriale			
Axe A.1 Des espaces et des outils économiques compétitifs	Axe A.2 Pour de grands équipements structurants	Axe A.3 Image et excellence	Axe B.1 Environnement	Axe B.2 Vie sociale et cadre de vie	Axe B.3 Mises en réseau pour un avenir partagé	Axe B.4 Vers des déplacements et des transports performants

Les tableaux, ci-après, présentent par enjeu et par axe une liste de projets susceptibles d'intégrer le contrat d'agglomération 2003-2006 ; ils ont été présentés à nos partenaires lors des comités techniques, et sont la synthèse du travail de la commission n°6 et du Bureau.

Ces tableaux ont vocation à être discutés lors du prochain comité de pilotage prévu le 14 novembre notamment en ce qui concerne les projets pour lesquels une collaboration financière des partenaires est attendue.

En effet, d'autres projets importants seront réalisés, et sont inscrits dans le Projet d'Agglomération, tels que le contournement de Besançon, ou TEMIS ; cependant ces projets ne faisant pas l'objet de demande de cofinancement nouvelle, ils ne sont donc pas cités ici.

Nous aurons l'occasion de les rappeler dans le document complet du Contrat d'Agglomération qui sera soumis au prochain Conseil.

Actuellement, au sein de la liste des projets des deux enjeux pour 2003/2006, figurent :

- 13 projets "Ville de Besançon"
- 17 projets de la Communauté d'Agglomération
- 10 projet de secteurs
- 3 projets "mixtes" Ville/C.A.G.B.
- 1 projet "mixte" Ville/Secteur

Toutefois, au vu des crédits mobilisables restants sur les programmes CITé, ATSR et dans le cadre du CPER-FNADT (voir tableau ci-dessous) et en faisant le total des crédits à solliciter auprès des partenaires sur la base de ces listes, il conviendra de classer les priorités d'appel à subvention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les tableaux présentant les actions par axe, que le contrat d'agglomération 2003-2006 est susceptible de contenir
- fixe les priorités parmi les actions présentées dans ce tableau.

Etat de consommation des crédits (en Million d'€) (valeur indicative)

	Enveloppe globale	Crédits restants (environ)
CITé		
Conseil Général	15,6 M €	9 M €
ATSR (axe D)		
Etat	4,15 M €	2,5 M €
Conseil régional	1,5 M €	1 M €
Conseil Général	3,2 M €	2,5 M €
FNADT - CPER		
Etat	1,5 M €	1,5 M €
Conseil Régional	1,5 M €	1,5 M €

Pour extrait conforme,

Le Président